

Image not found or type unknown



porte de restaurant cassée suite à la fermeture de celle-ci

Par **pete_thornton**, le **01/02/2010** à **15:21**

bonjour, le patron d un restaurant m accuse d avoir dégradé sa porte d entrée en la fermant, la vitre est effectivement fendue, cela dit, je ne suis pas sûr que ce soit ma faute d autant plus qu il me parait etrange qu une vitre puisse se casser sans aucune violence.

aussi le propriétaire me demande de faire jouer mon assurance RC, ce que je refuse car je le soupçonne de vouloir faire remplacer sa vitre a moindre coût .

le propriétaire a déjà contacté la gendarmerie qui m a appelé a son tour...

ma question est : suis-je responsable de ce sinistre, est-ce a moi de payer ce dommage?